

Devenir référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

PUBLIC : Tout élu, référent au harcèlement sexuel désigné au sein du CSE et celui désigné par l'employeur au sein de l'entreprise de + 250 salariés.

Durée : 1 jours (7h) Ref : CSE203	Prix Inter : 480 €HT Prix Intra : Sur devis
Objectif -Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. -Maîtriser le cadre légal nécessaire à la fonction du référent. -Mettre en place une information efficace dans l'entreprise. -Maîtriser les différents moyens d'enquête. -Insérer son action dans la prévention santé de le entreprise. -Connaître les partenaires internes et externes du Référent HS/AS. -Acquérir les outils nécessaires à l'accueil des victimes.	Méthode Exposés suivis de questions-réponses et échanges avec le formateur et entre les participants Cas pratiques autour de situations évoquées Mise en situations des participants Quizz à chaque fin de chapitre
Pré-requis Aucun	Évaluation Elle se fait tout au long de la session à travers des QCM, mises en situation. A la fin de celle-ci, chaque participant passe un questionnaire de validation finale.

Matin Module 1

I. Le cadre théorique et légal

1. Qu'est ce que le harcèlement ?
2. Le cadre juridique : le code du travail, le code pénal, les jurisprudences, les obligations de prévention de l'entreprise, celles des salariés.
3. Qu'est ce que sont les agissements sexistes ?
4. Les missions et actions préventives du CSE et plus largement de l'entreprise en matière de prévention des risques psychosociaux.

Discussion : Etude d'affaires jugées dans le cadre prudhommal et pénal

5. Le management toxique, l'organisation toxique. Savoir les repérer.
6. Faire des proposition de prévention.
7. Repérer les situations de harcèlement déjà existantes.

Discussion : Plusieurs situations sont étudiées, pour analyser ce qui relève du HS et des agissements sexistes

Après-midi Module 2

II. La pratique sur le terrain

1. L'information des salariés
2. La prévention primaire, secondaire et tertiaire.
3. Les audits RPS, les appuis internes et externes, les expertises.
4. Les différents types d'enquête : enquêtes internes, paritaires, externes, enquêtes de police
5. Le place du référent dans l'enquête, ses moyens d'action.
6. Les entretiens : entretiens non-directifs, directifs, entretien de témoignages.
7. L'accompagnement des personnes victimes de harcèlement et agissements sexistes.

Mise en situation : Entretien avec victime, déclarer une suspicion de harcèlement ou d'agissements sexistes.

QCM de fin de formation